

Conseil Municipal du Jeudi 25 juin 2026– 20 h 00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....

Présents :

ALBAN Isabelle	CATHERIN Denis	FERNANDEZ Agapito	PALLE Karine
		GOYON Marie-Angélique	PELLETIER Bruno
BAS Gilles	COLLARD Sophie	JAMBON Michel	
BOURCET Sandrine		LANDRIX Jérémy	PONCET Catherine
CAMILLERI Véronique	DALL'AGNOL Bénédicte	MOREL Dominique	

Excusés : **ANDRE** Jean-Manuel donne pouvoir à **ALBAN** Isabelle
CHAGNARD Florian donne pouvoir à **CAMILLERI** Véronique
COURTOIS Coline donne pouvoir à **GOYON** Marie-Angélique
PERRIGUEUR-VOISIN Caroline donne pouvoir à **PONCET** Catherine

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai est adopté à l'unanimité.

M. Jérémy LANDRIX a été désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

Délibérations diverses :

Objet : Convention de groupement avec le SMIDOM dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés

Madame GOYON fait part au conseil municipal de la proposition du SMIDOM d'une convention de groupement entre le syndicat et les communes membres afin d'organiser la coordination des actions de lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Ce dispositif permettrait de bénéficier de soutiens financiers versés par CITEO (0.90€/habitants) pour la mise en œuvre d'actions de prévention, de sensibilisation et de gestion des déchets abandonnés diffus.

La convention prévoit que les soutiens financiers versés par CITEO seront désormais répartis entre le SMIDOM et les communes membres du groupement selon la répartition suivante :

50 % pour le SMIDOM

50 % pour l'ensemble des communes membres du groupement selon le critère du nombre d'habitants.

Cette convention vise à organiser la coordination des actions menées sur le territoire en matière de lutte contre les dépôts sauvages et les déchets abandonnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire ou son représentant à signer la convention de groupement définissant les modalités de coordination des actions et de répartition des soutiens financiers avec le SMIDOM Veyle Saône.

Objet : Modification du tableau des emplois

Vu Le Maire,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 23 avril 2026,

Madame le Maire propose la création d'un poste :

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2026 et qu'il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Ce départ a permis de réorganiser ce poste dans un premier temps (délibération du 22 janvier 2026) et donc de modifier le temps hebdomadaire

Ce poste sera annualisé à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Elle propose donc :

La création d'un poste d'adjoint d'animation à 24,26 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORTE les modifications proposées telle que définies ci-dessus.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents à temps complet et non complet.

AUTORISE le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste.

Objet : Subvention exceptionnelle Société de pêche l'Hameçon

Madame le Maire souhaite que les membres du conseil municipal, délibère sur le versement d'une subvention à la Société de Pêche l'Hameçon dans le cadre de la fête patronale qui a eu lieu les 30 et 31 mai 2026.

Il convient également de prendre en charge les repas de pompiers d'astreinte pendant le feu d'artifice et des artificiers et l'achat de jetons destinés aux enfants des écoles.

Il s'agit de prendre en charge ces frais sous forme de subvention versée à la société de pêche l'Hameçon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORTE** une subvention à la société de pêche l'Hameçon pour un montant de 340 € (trois cent quarante Euros).

- **DIT** que les crédits seront imputés à l'article 6574.

Commissions intercommunales

SMIDOM (Marie-Angélique GOYON)

Le bureau est en réflexion sur le dépôt des ordures ménagères dans des bacs spécifiques et non en ramassage porte à porte.

Développement économique et aménagement du territoire (Agapito FERNANDEZ)

Dans le cadre d'une commission intercommunale, une base de données des entreprises du territoire va être mise en place.

Le PLUi pourrait être amené à être modifier à l'horizon 2028.

Office de tourisme (Véronique CAMILLERI)

La marche gourmande à Mézériat aura lieu le 13 septembre.

Le balisage des chemins de randonnée a besoin d'être entretenu. Il est recherché deux bénévoles par commune pour effectuer un état des lieux.

Commerce en milieu rural (Bénédicte DALL'AGNOL)

Evoque un webinaire en lien avec l'attractivité des communes. Différents outils existent pour aider les entreprises, les commerces à s'implanter et à effectuer des études de marchés, les démarches administratives...

Mme le Maire propose une réunion du groupe de travail « Attractivité du village » le 16 juillet

Commissions communales

Événementielle (Bruno PELLETIER)

La commission prépare l'Apérose qui aura lieu le 02 octobre (lieu à définir)

La fête patronale a été une réussite tant au niveau du feu d'artifice que des attractions des forains.

Bruno PELLETIER remercie les agents techniques pour leur collaboration.

Communication (Marie Angélique GOYON)

La commission a fait l'état des lieux des supports de communication.

Véronique CAMILLERI questionne sur le délai de mise en place de la rubrique du site internet dédié aux membres du conseil municipal de l'opposition.

Marie Angélique GOYON répond que la démarche est en cours.

Jeunesse (Sandrine BOURCET)

Les jeux de l'aire à côté de la mairie seront à changer.

La végétalisation de la cour de l'école est toujours à l'étude.

La remise des calculatrices aux CM2 a eu lieu le 18 juin à Saint Genis.

La commune a acheté un ventilateur par classe et a mis à disposition de l'école la salle du conseil municipal climatisée pendant la vague de chaleur.

Une réflexion sera menée pour climatiser ou rafraichir la salle de la cantine / garderie pour l'été 2027.

Suite à la dissolution de l'association du restaurant scolaire, la commune reprendra la gestion de la cantine à la prochaine rentrée scolaire

Bâtiments (Agapito FERNANDEZ)

La visite des bâtiments, prévue le 23 mai, a été annulée compte tenu du peu de personne disponible. Elle sera reprogrammée à la rentrée

Sinistre sanitaire école : la faïence sera changée pendant les vacances et la facture totalement prise en charge par l'assurance décennale.

Suite au passage de Soleus, la municipalité a pris la décision d'enlever certains jeux pour enfants ne répondant plus aux normes de sécurité.

Isabelle ALBAN souligne des dysfonctionnements matériels à l'école dont celui des stores qui se révèle problématique. Il est répondu que ce problème est relativement complexe et que des solutions sont recherchées.

Voirie (Dominique MOREL)

Prochaine réunion le 8 juillet

CCAS (Marie-Angélique GOYON)

Le repas des aînés aura lieu le 11 octobre à Perrex

Divers

AG du foot : le club demande le changement de l'éclairage du terrain d'honneur qui dysfonctionne.

La commune étudiera le projet tant au niveau budget que de subventions possibles.

Le club remercie la commune pour l'acquisition du robot tondeuse.

Le projet de parc photovoltaïque sur l'ancienne déchèterie se trouve actuellement suspendu. La société FMG est en attente de décision de l'Etat concernant les tarifs de revente de l'électricité.

Le prochain conseil aura lieu le 23 juillet 2026.

La séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire



Madame le Maire,

